



Philippe NASAL

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

13/05/2019



0000154164

*La Ministre*

*Paris, le 28.4.2019*

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis pour observations le rapport relatif à la visite du Groupe Hospitalier Paul Guiraud (Val-de-Marne), réalisée du 6 au 15 juin 2016.

Vous mettez en évidence des bonnes pratiques au sein de cet établissement et formulez des recommandations. Un ensemble de mesures a déjà été mis en oeuvre par l'établissement en réponse à ces recommandations.

Le rapport souligne ainsi l'absence de désignation de plusieurs membres au sein de la commission départementale des soins psychiatriques du Val-de-Marne. L'ensemble des membres a été désigné en juin 2016 à l'issue de la visite. La commission se réunit depuis 2017 pour répondre aux saisines de patients et examiner les dossiers d'hospitalisation. La commission a également réalisé cinq visites d'établissements.

L'établissement a par ailleurs mis en oeuvre plusieurs mesures afin de rendre plus cohérents les parcours intra et extra hospitaliers des patients. Les mesures de restriction d'aller et venir ont notamment été harmonisées entre les différents secteurs.

Concernant le recours à l'isolement et à la contention, l'établissement met en avant des problématiques de suroccupation des services. Le président de la commission médicale d'établissement a participé aux travaux menés au niveau national ayant abouti à la publication de l'instruction ministérielle du 29 mars 2017 relative à la réduction du recours à ces pratiques et est attentif à sa mise en oeuvre sur l'établissement.

Au niveau national, un plan d'action pour la réduction du recours à l'isolement et à la contention a été élaboré dans le cadre du comité de pilotage de la psychiatrie. Ce plan comprend notamment la sensibilisation des commissions médicales d'établissement lors de séminaires régionaux d'analyse des pratiques animés par deux professionnels membres du comité de pilotage, le Pr SENON, ancien contrôleur externe du CGLPL et le Dr TRYANTAFYLLOU.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
CS 70048  
75 921 PARIS CEDEX 19